

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 4 Juin 2014

Les membres du conseil municipal, dûment convoqués, se sont réunis le 4 Juin 2013 au lieu habituel des séances, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur FOURGEAUD, Maire.

Date de la convocation : 26 Mai 2014

Présents : Mesdames et Messieurs Michel MARTIN. SUCHET. CORMAU. TISNE-DESSUS. GRAS. GONCALVES. Alain MARTIN. MATHURIN. MEIZE. BOSSE. MAZOIN. DESTRAIT. ROLLAND. VINCENT. DE ROSSI. SZERADZKI. CLERC. POINT. DENIS. TRILLAUD. TERRADE. HIVERT.

Absente et excusée : Madame MATHURIN.

Madame VINCENT est désignée secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la précédente réunion est adopté à l'unanimité.

1. Subventions aux associations et coopératives scolaires

Monsieur GRAS présente les propositions des commissions Finances et Jeunesse et Sports pour l'attribution de subventions aux associations.

Nom association	Fonctionnement	Projet
ACAME	150 €	
ACIAC	500 €	3 000 €
Amicale Basket	400 €	
Amicale Bir'Hakeim		500 €
Amicale des Chasseurs	800 €	
Amicale des Donneurs de Sang	300 €	
Association Eleveurs de Chevaux de Sang	500 €	500 €
Association Sportive du collège	300 €	
Association Sportive du LP	800 €	
Association Papyrus (Bibliothèque)	500 €	2000 €
Yoga au Fil de Soi	150 €	
Banda Los Cassanoïalos	1 600 €	3 000 €
CALC	3 500 €	1 000 €
Cinéveil 16	150 €	
Club Nautique	5 500 €	
Club de Tennis	500 €	
A P E Primaire	1000 €	

Association Parents d'Elèves du Collège	500 €	200 €
Paskadansés	300 €	
ECA (Est Charente Athlétique)	2 200 €	
Hand Ball	9 000 €	
FNATH	200 €	
FNCR	150 €	
Foyer Club des Aînés	460 €	
Foyer Collège Louis Pasteur	350 €	
Gymnastique Volontaire	400 €	
La Boule Joyeuse	350 €	
La Colombe Chasseneuillaise	280 €	
La Palette de la Bonnieure	150 €	
La Truite Chasseneuillaise	500 €	
Les Cavaliers de la Bonnieure	350 €	1 000 €
Les Pies qui chantent	150 €	250 €
Les Tout par terre	500 €	2 000 €
Notes d'Espoir	0 €	
Rando Club Chasseneuil	400 €	
Souvenir des écoles	700 €	
Tennis de Table	550 €	
Tiaré Iti	150 €	
Timbres Passion Chasseneuillais	250 €	
USC - Football	8 000 €	
Vidéo Informatique Photos Chasseneuil	150 €	
Kawathébidouille	150 €	250 €
Bad Compagnie (Badminton)	500 €	60 €

Pour le hand-ball, une subvention globale de 9 000 € est votée : la répartition entre l'Entente et le TCH sera décidée après rencontre avec les deux associations.

En réponse à une question de Madame TERRADE concernant le projet d'achat d'une patinoire par l'ACIAC, Monsieur GRAS répond qu'on est en attente de précisions concernant la sécurité, l'entretien, le montage ...

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour le versement des subventions ci-dessus à verser aux associations locales.

Associations départementales

CAUE	91 €
Prévention Routière	335 €

2. Délibération pour doter les services d'eau et d'assainissement de l'autonomie financière

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur DISIC, trésorier, informant le conseil municipal qu'actuellement les budgets eau et assainissement sont des budgets annexes du budget principal alors qu'ils devraient être gérés en service public industriel et commercial (SPIC) disposant de l'autonomie financière.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide qu'à compter du 1^{er} Janvier 2015, les budgets des services de distribution d'eau potable et le service de l'assainissement collectif de CHASSENEUIL disposeront de l'autonomie financière.

3. Décisions Modificatives

Madame TISNE-DESSUS présente les Décisions Modificatives suivantes :

Décision Modificative n°1 Budget de la commune

Fonctionnement Recettes

article 7472	Région	6 000,00
article 74121	Dotation Nationale de Solidarité	14 300,00
Total :		20 300,00

Fonctionnement Dépenses

article 023	virement à la section d'investissement	4 300,00
article 6068	autres matières	16 000,00
Total :		20 300,00

Investissement Recettes

article 021	virement de la section de fonctionnement	4 300,00
Total :		4 300,00

Investissement dépenses

article 22534 op. 526	travaux éclairage public	1 500,00
article 2031	concession et droits similaires	1 600,00
article 2313 op. 507	regroupement des écoles	1 200,00
Total :		4 300,00

Décision Modificative n° 1 Budget eau

Fonctionnement Dépenses

article 615	entretien et réparations	980,00
article 68111	dotations aux amortissements	- 980,00
Total :		0

Décision Modificative n° 1 Budget Assainissement

Fonctionnement Dépenses

article 604	achat de services	- 6,00
article 68111	dotations aux amortissements	6,00
Total :		0

Investissement dépenses

article 13918 op. 040	amortissement des subventions	2 634,00
article 2315 op. 0126	extension Boulevard Morinet	12 000,00
article 2315 op. 123	extension réseau La Fuie	- 14 634,00
Total :		0

Les Décisions Modificatives n° 1 des budgets de la commune, du service de l'eau et du service de l'assainissement sont approuvées à l'unanimité.

4. Recours contre le PLU

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'un recours visant à l'annulation du PLU a été déposé au tribunal administratif de POITIERS (n° 2130513).

Le précédent conseil municipal avait désigné Maître BROSSIER, avocat, pour défendre la commune.

La commission chargée de l'urbanisme avait émis un avis favorable pour défendre les intérêts de la commune dans cette instance sous réserve du montant des honoraires.

Par courrier du 26 Mai 2014, Maître BROSSIER estime ses honoraires à 5 000 € HT.

Monsieur le Maire pense que si le PLU est loin d'être parfait, il risque d'être annulé ce qui empêcherait une procédure de révision qui s'avère indispensable.

Madame SUCHET précise que si le PLU est annulé, on reviendrait au RNU (Règlement National d'Urbanisme) et tous les permis de construire passeraient en commission à la Préfecture.

Monsieur SZERADZKI pense qu'on pourrait revoir le PLU et examiner si les demandes sont recevables pour que le recours soit retiré.

Monsieur le Maire a rencontré un chef de service de la Préfecture à ce sujet et il est apparu nécessaire de défendre le PLU pour pouvoir le réviser ultérieurement car le recours se poursuit et risque d'aboutir.

Monsieur Michel MARTIN pense qu'il faut défendre l'intérêt communal mais l'intérêt des forestiers n'a pas été pris en compte, ils n'ont pas été invités aux réunions.

Pour le Docteur HIVERT, ce n'est pas à la commune de défendre les « individualités ».

Monsieur GRAS pense qu'on peut choisir de défendre les administrés.

Monsieur le Maire alerte le conseil municipal sur le fait que, très prochainement, les PLU seront de la compétence de la communauté de communes et que c'est de notre intérêt de le défendre pour pouvoir le réviser.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité moins 5 abstentions (Messieurs GRAS. Alain MARTIN. TRILLAUD. Mesdames MAZOIN. TERRADE), Monsieur Michel MARTIN ne prend pas part au vote, autorise Monsieur le Maire à ester en justice auprès du tribunal administratif de POITIERS dans la requête n° 2130513.

Il autorise également Monsieur le Maire à signer la convention d'honoraires avec Maître BROSSIER pour défendre la commune dans cette instance.

5. Convention de prestations de service avec la Communauté de Communes de Haute-Charente pour l'entretien des gymnases

Monsieur le Maire donne lecture de la convention à intervenir entre la commune et la Communauté de Communes de Haute-Charente.

La CCHC a, suite aux transferts au 1^{er} Janvier 2014 de nouveaux équipements, la compétence dans la rénovation, l'entretien et le fonctionnement d'équipements culturels,

sportifs et de loisirs, et ceci en application des statuts modifiés par arrêté préfectoral du 16 Décembre 2013, et notamment l'article 3-3.

Pour des questions de facilité et de délai d'intervention rapide sur les gymnases situés Route de Montemboeuf, la commune s'engage à assurer une prestation de service (petits travaux) pour l'entretien et le fonctionnement du ou des équipements concernés ainsi que la gestion du planning.

La CCHC aura à sa charge :

- les travaux incombant au propriétaire : chauffage, plomberie, peintures, murs, huisseries, serrures ...
- les vérifications périodiques obligatoires pour les établissements recevant du public
- les vérifications des agrès (poutres, barres, parallèles ...)
- les contrats de maintenance sur les chaudières, le défibrillateur externe
- l'achat et la maintenance du matériel (auto-laveuse) et des fournitures nécessaires à l'entretien.

Toute commande supérieure à 500 € TTC sera gérée par la communauté de communes. Un récapitulatif des dépenses engagées par la commune sera transmis 2 fois par an à la CCHC.

La convention est conclue pour une durée de un an renouvelable par tacite reconduction.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de prestation de services pour les gymnases avec la communauté de communes de Haute-Charente.

6. Cession de la Maison de Retraite

Monsieur le maire informe le conseil municipal que l'EPAD « Le Fil d'Argent » a fini de payer les loyers le 30 Septembre 2013 (les loyers correspondant au coût de la construction intérêts d'emprunts compris).

Il convient de transférer en interne l'immeuble appartenant à la commune au CCAS pour la valeur comptable (2 344 279,45 €).

La maison de retraite aura donc tous les droits du propriétaire et pourra investir sur l'immeuble.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter au CCAS l'immeuble de la maison de retraite située sur les parcelles section AD n° 639 et 640.

7. Renouvellement du Contrat d'Avenir de Mme PROVOST

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le contrat d'avenir de Madame Angélique PROVOST arrive à échéance le 30 Juin prochain et que cette personne donne entière satisfaction.

Il serait souhaitable de prolonger le contrat pour un an.

L'Etat prend en charge 75 % du salaire ;

La commune doit s'engager à former le jeune ; pour cela, un devis de l'AFPA de 2 570,40 € TTC est en cours pour une formation qualifiante en installation sanitaire.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de renouveler le contrat d'avenir de Madame PROVOST du 1^{er} Juillet 2014 au 30 Juin 2015 (35 heures par semaine).

8. Recrutement de saisonniers

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il serait nécessaire, pour la période d'été, de recruter des saisonniers pour assurer les remplacements pendant les congés du personnel.

Monsieur le Maire précise qu'habituellement, les jeunes de la commune et les enfants du personnel sont « prioritaires ».

Monsieur SZERADZKI pense qu'il est préférable de privilégier les enfants dont les parents ne travaillent pas.

Le conseil municipal, à l'unanimité moins deux abstentions (Madame CLERC. Monsieur SZERADZKI) décide de recruter 2 saisonniers en Juillet et 2 en Août (35 heures par semaine).

De même, Monsieur BINON, adjoint technique auxiliaire, a été recruté depuis le 1^{er} Avril 2014 pour remplacer Monsieur SAUZE en arrêt de travail puis Monsieur SAUBADE suite à sa mutation.

Cette personne donne entière satisfaction et il conviendrait de renouveler son contrat pour 3 mois.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de renouveler le contrat d'auxiliaire de remplacement à Monsieur BINON (adjoint technique 2^{ème} classe 35 heures par semaine) du 1^{er} Juillet au 30 Septembre 2014.

9. Création d'un arrêt minute Rue de l'Eglise

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de créer 2 arrêts « minute » Rue de l'Eglise au niveau de la boulangerie « Henriquès » et du n° 8 afin d'éviter le stationnement prolongé de véhicules de riverains.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de créer 2 arrêts minute au niveau de la boulangerie et du n° 8 de la Rue de l'Eglise.

10. Remboursement de frais de déplacement (Dr BLANC)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le Docteur BLANC du CHS Camille Claudel a animé une réunion parentale à l'école maternelle le 8 Avril dernier pour l'expérimentation de la scolarisation des enfants de 2 ans.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de rembourser les frais de déplacement du Docteur BLANC à hauteur de 43,20 € (80 kms x 0,54 € pour un véhicule de 5 Cv).

11. Convention de partenariat pour l'organisation de « Nuits Romanes ».

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une réunion est prévue le 24 Juin prochain avec la Région Poitou-Charentes en vue de l'organisation de la manifestation « Nuits Romanes » le 13 Août à CHASSENEUIL.

Dans ce but, une convention de partenariat doit être conclue ;

La participation de la commune concerne la sécurité plus l'organisation d'une dégustation de produits locaux pour le public.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention pour « Nuits Romanes ».

12. Constitution de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier

Monsieur le Maire fait connaître que par lettre du 6 Mai 2014, Monsieur le Président du Conseil Général l'a invité à faire procéder par le conseil municipal à l'élection des propriétaires de biens fonciers non bâtis et à la désignation des conseillers municipaux appelés à siéger au sein de la commission intercommunale d'aménagement foncier.

Pour l'élection des propriétaires, l'avis invitant les candidats à se faire connaître a été affiché en mairie le 15 Mai 2014, soit plus de 15 jours avant ce jour et a été inséré dans le journal « La Charente Libre » du 15 Mai 2014.

Se sont portés candidats les propriétaires ci-après Madame Christiane PERS et Monsieur Bruno JABOUILLE, qui sont de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne d'après les conventions internationales, jouissent de leurs droits civiques, ont atteint l'âge de la majorité et possèdent des biens fonciers non bâtis sur le territoire de la commune.

Monsieur le Maire siègera à cette commission.

Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne Madame PERS et Monsieur JABOUILLE, représentant les propriétaires de biens fonciers non bâtis (titulaires) et Monsieur Didier DESTRAIT (suppléant) pour siéger à la commission intercommunale d'aménagement foncier des communes de CHASSENEUIL , NIEUIL, LUSSAC et SUAUX.

13. Désignation d'un coordonnateur communal pour le recensement de la population

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le recrutement de la population se déroulera dans notre commune du 15 Janvier au 14 Février 2015.

Il convient de désigner, à la demande de l'INSEE, un coordonnateur communal qui sera responsable de la préparation puis de la réalisation de la collecte du recensement.

Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne Monsieur Philippe SZERADZKI pour assurer les fonctions de coordonnateur communal pour le recensement de la population.

14. Délibération pour l'achat de cadeaux de mariage

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est préférable de délibérer comme à chaque début de mandat pour que la commune puisse offrir des cadeaux à l'occasion des mariages.

En effet, les chambres régionales des comptes ont parfois relevé l'absence « d'intérêt communal » de ces cadeaux.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide que la commune prendra à sa charge l'achat de cadeaux à l'occasion des mariages.

15. Redécoupage des Régions

Considérant l'annonce de Président de la République et du Premier Ministre visant à mettre en œuvre très rapidement un redécoupage des régions de France

Considérant les déclarations relayées par la presse, de la région Poitou-Charentes qui privilégie la fusion avec la Région Centre

En intégrant le postulat asséné du respect de l'intégrité du territoire régional qui entraînerait ainsi l'adhésion forcée de la Charente dans ce schéma
Après avoir pris connaissance de la lettre du Président du Conseil Général en date du 23 mai 2014 et en plein accord avec les arguments développés,

le conseil municipal, réuni en séance ordinaire le 4 Juin 2014, apporte son appui total à la démarche entreprise pour aboutir à l'intégration du territoire charentais dans une nouvelle région Aquitaine (unanimité moins 3 voix contre : Madame MAZOIN. Messieurs DESTRAIT. Michel MARTIN et 7 abstentions : Mesdames VINCENT. DENIS. TERRADE. Messieurs BOSSE. ROLLAND. TRILLAUD. POINT).

INFORMATIONS :

* Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les mesures de radon dans les écoles débuteront en septembre.

* Suite à une information sur les nouveaux rythmes scolaires et l'organisation des « temps d'activités périscolaires », Monsieur Michel MARTIN pense que la réforme rompt l'égalité entre les élèves car les rythmes scolaires se dérouleront de manière différente selon que la commune est riche ou pauvre.

* Monsieur le Maire informe le conseil municipal des travaux d'amélioration qui ont été effectués au «Jardin du Souvenir » et évoque la possibilité d'installer des toilettes dans ou à proximité du cimetière.
Le débat reste ouvert.

* Une réunion avec les habitants du village de « La Fuie » aura lieu le 25 Juin à 19 heures avec le bureau d'études IRH pour le projet d'extension du réseau des eaux usées.

* Suite à une question de Monsieur POINT sur l'ouverture du « Leader Price », Monsieur le Maire répond que la commission de sécurité préalable est prévue le 24 Juin 2014.

* Le Conseil de jeunes demande l'amélioration du parking devant l'école Edouard Pascaud et la réalisation d'une piste de vélo-cross.

* Monsieur le maire informe le conseil municipal que Monsieur Michel MARTIN a été élu président du Syndicat d'Aménagement Hydraulique de la Bonnieure (SIAHB).

* Le prochain conseil municipal aura lieu le 20 Juin 2014 à 19 h pour la désignation des délégués du conseil municipal pour les élections sénatoriales (date fixée par la Préfecture).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 05 mn.